



LES RISQUES MAJEURS À NIORT

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL

RISQUES NATURELS
TECHNOLOGIQUES SOCIÉTAUX
SANITAIRES

Document
à conserver

DICRIM Toutes les informations sur vivre-a-niort.com



SOMMAIRE

Les risques à Niort P 3

Risques naturels

-  Inondation..... P 4 et 5
-  Météorologique..... P 6
-  Retrait et gonflement des argiles P 7
-  Séisme P 8

Risques technologiques

-  Industriel P 9
-  Rupture de barrage P 10
-  Transport de matières dangereuses..... P 11
-  Nucléaire P 12

Risques sociétaux

-  Terrorisme..... P 13

Risques sanitaires

-  Pandémie..... P 14
-  Lutte anti-vectorielle P 14

LES RISQUES À NIORT

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Tout danger potentiel est un aléa. Il se transforme en risque majeur pour une zone géographique si des enjeux humains (population importante), économiques (zones d'activités, bassin d'emplois) ou environnementaux sont présents. Le risque majeur est la rencontre d'un aléa et d'enjeux importants.

LE PRINCIPAL OBJECTIF : LA PROTECTION DE LA POPULATION



Label Pavillon orange

Depuis 2015, la Ville de Niort est récompensée pour son engagement en faveur de la sauvegarde des populations par l'obtention de la certification 4 étoiles, le niveau le plus élevé du label.

UN RISQUE MAJEUR SURVIENT, COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?



Par SMS et message vocal sur votre téléphone fixe ou portable
Inscription sur www.vivre-a-niort.com



Par la sirène de l'hôtel de ville
Essai chaque premier mercredi du mois à 12h



Par les haut-parleurs sur des véhicules mobiles de la ville

COMMENT M'INFORMER ?



Ecouter la radio, France Bleu Poitou 101.0 FM



Consulter www.vivre-a-niort.com



facebook.com/villedeniort



@Mairie_Niort

Contactez le numéro vert
de la Ville de Niort

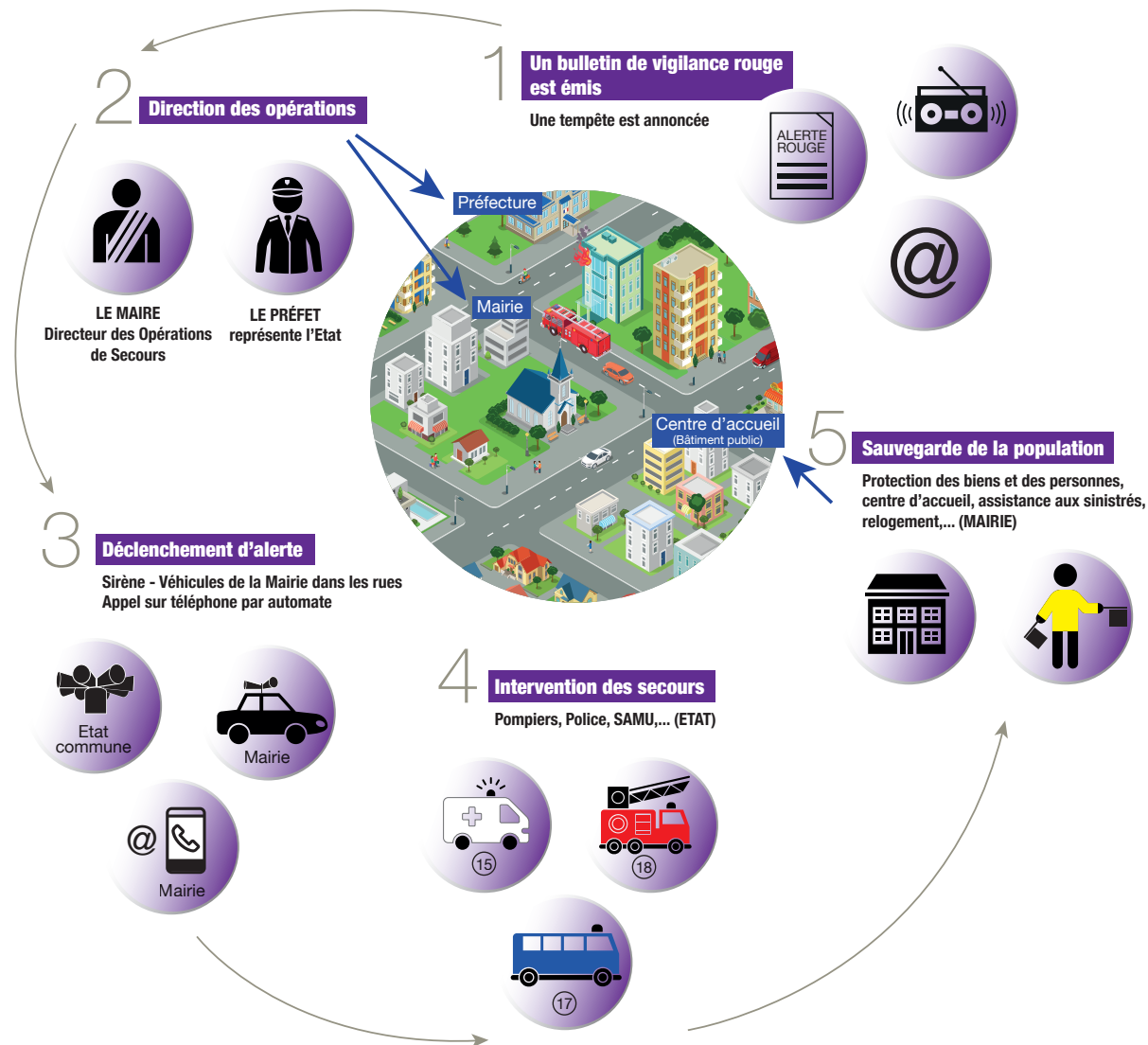
0 800 881 329

Service & appel
gratuits

QUI FAIT QUOI ?

Pour tous les risques majeurs, la mairie a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il prévoit une organisation spécifique des services municipaux pour faire face à tout événement de grande ampleur et ainsi prendre en charge la population sinistrée dans les meilleures conditions. Dès que le PCS est activé, une cellule de crise appelée *Poste de Commandement Communal* est mise en place pour coordonner :

- l'alerte de la population,
- l'évacuation des zones sinistrées,
- l'accueil, le ravitaillement et l'hébergement d'urgence,
- la remise en état des réseaux, de la voirie et des infrastructures publiques.





Quai de la Regratterie - mars 2020



Place des Ormeaux - mars 2020

INONDATION

DÉFINITION

Une inondation est un phénomène temporaire qui peut submerger de vastes parties du lit mineur ou de la plaine, suite au débordement des eaux. Ce phénomène naturel périodique est exceptionnel lorsque les débits deviennent plus importants que le régime moyen habituel.

LE RISQUE À NIORT

La Sèvre niortaise sillonne la commune depuis Surimeau au Nord jusqu'à Saint Liguairé à l'Ouest, en dessinant plusieurs méandres notamment la boucle du centre-ville. De par la topographie, les débordements sont progressifs. Le Lambon, affluent de la Sèvre niortaise, peut engendrer des inondations dans le secteur de Souché.

Niveau de vigilance	Cote Vieux ponts	Débit Tiffardière	Actions Ville de Niort
Vert	12,00 m	< 60 m ³ / s	Veille des services
Jaune	> 12,00 m	> 60 m ³ / s	Pré-alerte des services
Orange	> 12,70 m	> 220 m ³ / s	Activation du PC de crise, automate d'appel, fermeture de rues et parkings
Rouge	> 13,80 m	> 300 m ³ / s	Evacuation préventive des secteurs inondables, ouverture de centres d'accueil

www.vigicrues.gouv.fr pour suivre en temps réel l'évolution de la Sèvre niortaise et du Lambon

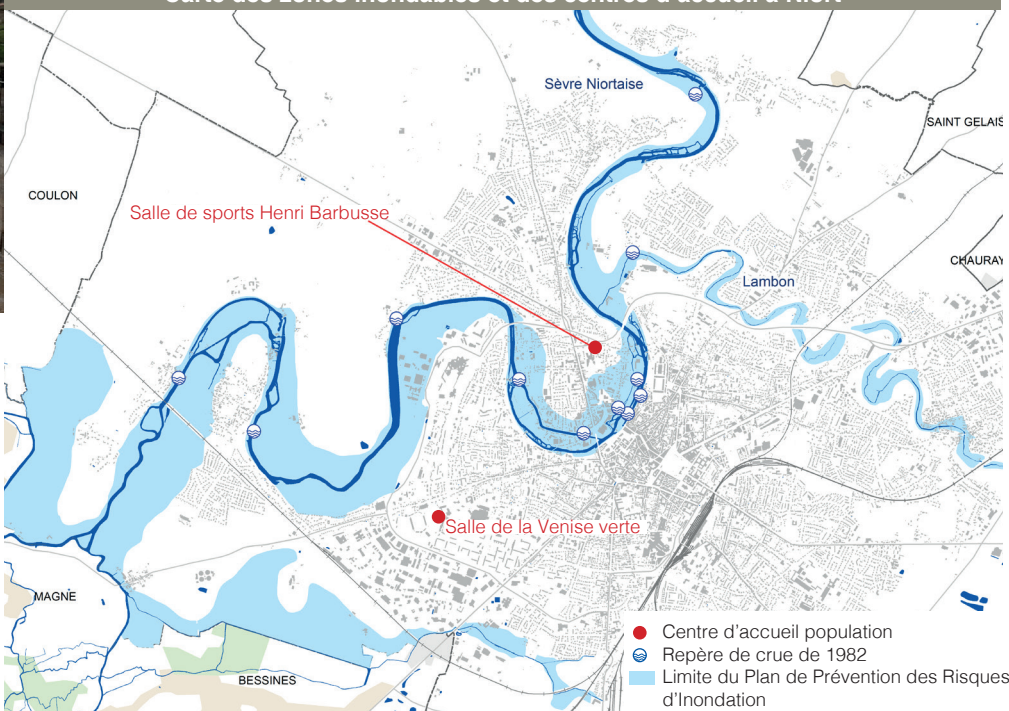
VIGICRUES

MESURES DE PRÉVENTION

- Réalisation d'importants travaux de modernisation des ouvrages hydrauliques pour « lisser » en période de crue les augmentations du niveau de la Sèvre.
- Entretien des berges et réfection des murs de soutènement.
- Anticipation et gestion de la crue par les services municipaux.
- Intégration dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) des dispositions du plan de prévention du risque inondation de la Sèvre niortaise (PPRI) qui définit les conditions d'urbanisation dans les zones inondables (interdiction de construire, prescriptions particulières).



Carte des zones inondables et des centres d'accueil à Niort



Repère de crue Vieux Pont - 1982



ACCUEIL DES POPULATIONS

En cas de difficulté pour vous déplacer dans l'un des centres d'accueil, des bus peuvent vous y emmener. Rejoignez l'un des 6 points de rassemblement, le plus proche de chez vous (école de la Mirandelle, salle des fêtes de Sainte Pezenne, école Jean Macé, maison de quartier de la Tour Chabot, salle des fêtes de Saint Liguire et maison de quartier de Souché).



Le saviez-vous ?

11 repères de crues ont été installés le long de la Sèvre niortaise et du Lambon en 2013.

MÉMOIRE DU RISQUE

1982 = crue de référence (14,15 m)

1995 = 13,55 m

6 mars 2020 = 12,75 m



Que dois-je faire ?



Montez à l'étage



Fermez les portes
et les fenêtres



Informez-vous



Coupez le gaz
et l'électricité



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école



Limitez l'usage
de la voiture

Ne pas faire ?

RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES



DÉFINITION

Tempête, orage, canicule, grand froid, neige et verglas sont autant de risques météorologiques qui peuvent survenir à Niort. Ces conditions climatiques peuvent provoquer des dommages, voire porter atteinte à la sécurité des personnes.

LE RISQUE À NIORT

Située dans une zone de climat tempéré à dominante océanique. La commune est susceptible d'être concernée par des conditions météo d'intensité plus ou moins forte en particulier par les tempêtes et canicules. Ces phénomènes climatiques sont prévisibles, plusieurs heures ou quelques jours à l'avance.

MESURES DE PRÉVENTION

Quotidiennement, des cartes de vigilance sont diffusées par Météo France.

La commune est organisée face à ces risques en particulier en déclenchant l'appel aux personnes âgées et vulnérables lors du plan canicule.

Lors du plan grand froid la salle de Pré Leroy peut accueillir des personnes sans-abri.

0 800 881 329

Service & appel gratuits

EXPLICATION DES VIGILANCES MÉTÉO DÉPARTEMENTALES

Pas de vigilance particulière	Soyez attentifs Des phénomènes dangereux peuvent survenir. Tenez-vous informés.	Soyez très vigilant Des phénomènes dangereux sont prévus. Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou tout autre activité extérieure.	Une vigilance absolue s'impose Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Si vous devez impérativement vous déplacer, respectez la signalisation routière mise en place.



Le saviez-vous ?

Le plan canicule est déclenché lorsque les températures dépassent 35° le jour et 20° la nuit pendant au moins 3 jours consécutifs. Une attention particulière est portée aux plus de 65 ans et aux personnes isolées.

MÉMOIRE DU RISQUE

27 décembre 1999 : Tempête 144 km/h

Juillet - août 2003 : + 40°C

Janvier 1987 : Vague de froid

Février 1972 : 15 cm de neige



Que dois-je faire ?



Informez-vous



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment



Ne restez pas sous les fils électriques



Limitez l'usage de la voiture



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas

RISQUE RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES



DÉFINITION

Ce risque se manifeste dans les sols argileux. Lors des périodes de sécheresse, l'eau contenue dans les couches d'argile s'évapore et les sols se rétractent. Le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface, on parle alors de « retrait ». Inversement, un nouvel apport d'eau important dans ces terrains produit un phénomène de « gonflement ». Ce risque est sans danger immédiat pour l'homme mais il peut provoquer divers désordres sur les constructions (fissuration essentiellement).

LE RISQUE À NIORT

C'est principalement le sud de la commune et les secteurs du bord de la Sèvre niortaise et du Lambon qui sont impactés par cet aléa.

MESURES DE PRÉVENTION

Avant toute construction importante, faites réaliser une étude de sol pour vous renseigner sur la nature du sol et choisir des fondations adaptées.

RÉFLEXES

L'évolution des désordres sur les constructions étant lente, il n'y pas de conduite d'urgence à adopter. En cas d'apparition de fissures, prenez des photos et contactez votre assureur et la mairie. Si des travaux ne sont pas entrepris à l'apparition des premiers signes, les constructions peuvent être fortement touchées et toute occupation pourrait y être interdite en raison du péril.

La mairie réceptionne les déclarations des sinistres liés à la sécheresse puis les transmet une fois par an à la préfecture dans le cadre de la procédure de déclaration de catastrophe naturelle.



Le saviez vous ?

Il existe des cavités souterraines (naturelles / anthropiques) dans certains secteurs.

MÉMOIRE DU RISQUE

En 2018, un arrêté de reconnaissance catastrophe naturelle a été pris pour la commune de Niort pour l'année 2017.



RISQUE SISMIQUE



DÉFINITION

Un tremblement de terre est provoqué par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol ou en surface, qui peuvent affecter les bâtiments et les infrastructures, occasionner des chutes d'objets ou d'éléments sur les personnes.

LE RISQUE À NIORT

L'ensemble du département des Deux-Sèvres est classé en secteur à sismicité modérée (niveau 3 sur une échelle de 5) par décret du 22 octobre 2010.

MESURES DE PRÉVENTION

Des règles de construction parasismique sont obligatoires pour les nouveaux bâtiments afin de renforcer leur résistance.

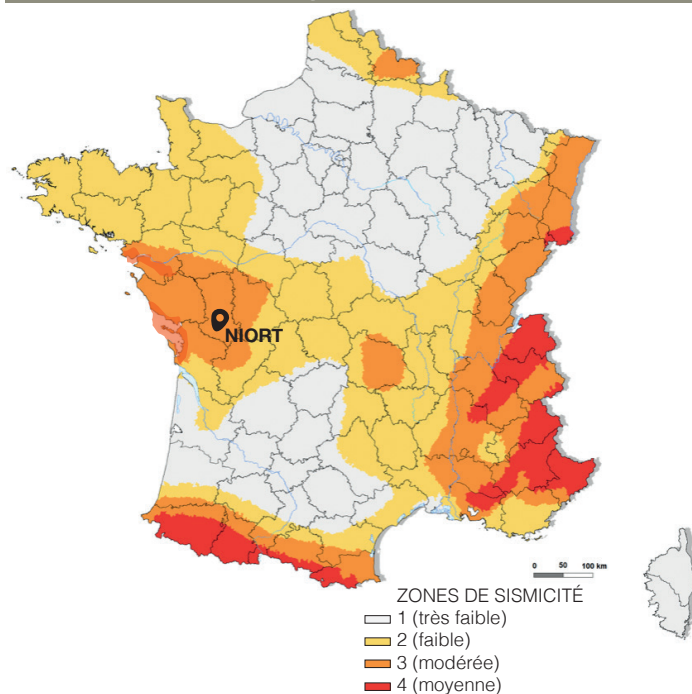
RÉFLEXES

Avant : respectez les normes de constructions antisismiques et se renseigner auprès du service urbanisme. Repérez les points de coupure, gaz, eau et électricité. Fixez appareils et meubles lourds.

Pendant : restez où vous êtes. À l'intérieur, se mettre près d'un angle de mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres. Protégez-vous la tête avec les bras.

Après : méfiez-vous d'éventuelles répliques, ne pas prendre l'ascenseur. Vérifiez eau, gaz, électricité. En cas de fuite de gaz, ouvrez portes et fenêtres, quittez l'abri et contactez les secours.

Carte du zonage sismique en France



MÉMOIRE DU RISQUE

28 avril 2016, secousse ressentie à Niort (épïcêtre proche de Rochefort 4,9)



Que dois-je faire ?



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment



Abritez-vous sous un meuble près d'un mur porteur. Éloignez-vous des baies vitrées et fenêtres

Ne pas faire ?



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

RISQUE INDUSTRIEL



DÉFINITION

Certains sites industriels accueillent des établissements dits dangereux. Un événement accidentel peut alors entraîner des conséquences immédiates et graves en raison de la nature des produits stockés et la quantité. Le risque industriel peut se manifester par un incendie, une explosion ou un nuage toxique.

LE RISQUE À NIORT

Niort compte 3 sites SEVESO dont 1 en seuil haut :

- L'entreprise Antargaz qui stocke des bouteilles de gaz liquéfié

Et 2 en seuil bas :

- L'établissement Kraton Chemical qui fabrique des résines synthétiques et des produits chimiques pour encres et adhésifs
- L'usine Quaron qui prépare et stocke des substances chimiques.

MESURES DE PRÉVENTION

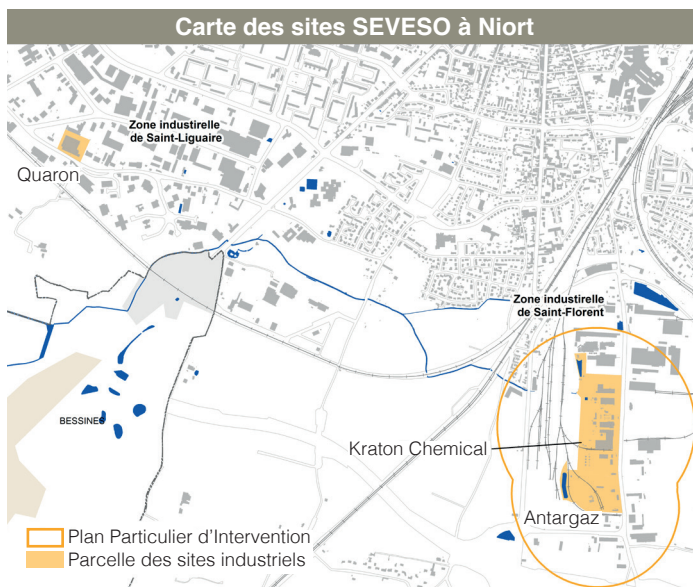
Ces entreprises industrielles sont soumises à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Des études de danger analysées et validées par les services de l'Etat permettent de connaître les dangers potentiels. Ces établissements subissent un contrôle régulier de leurs installations et réalisent des exercices.

Les industries classées SEVESO et la préfecture élaborent des plans pour assurer la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement : le Plan d'Opération Interne (POI) et le Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui organisent la réponse de sécurité civile en cas d'accident industriel.

Antargaz et Kraton disposent d'un PPI commun qui prévoit :

- l'alerte de la population par la sirène PPI
- le bouclage de la zone par les forces de l'ordre

Afin de réduire le risque à la source dans l'établissement Antargaz et d'agir sur l'urbanisation existante et future, un plan de prévention du risque technologique a été élaboré.



Que dois-je faire ?



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment



Informez-vous



Fermez les portes et les fenêtres



Ne fumez pas



Ne téléphonez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Ne pas faire ?



RUPTURE DE BARRAGE

DÉFINITION

La rupture d'un barrage entraînant une onde de submersion peut être due à une défaillance technique, une erreur humaine ou à un aléa naturel.

LE RISQUE À NIORT

En cas de rupture du barrage de la Touche Poupard situé à 47 km en amont de Niort, une onde de submersion atteindra la commune dans un délai de 5h30 pour le secteur de Surimeau à 8h00 pour le quartier de Saint Liguair. La hauteur maximum d'élévation de la Sèvre serait de + 4 mètres.

MESURES DE PRÉVENTION

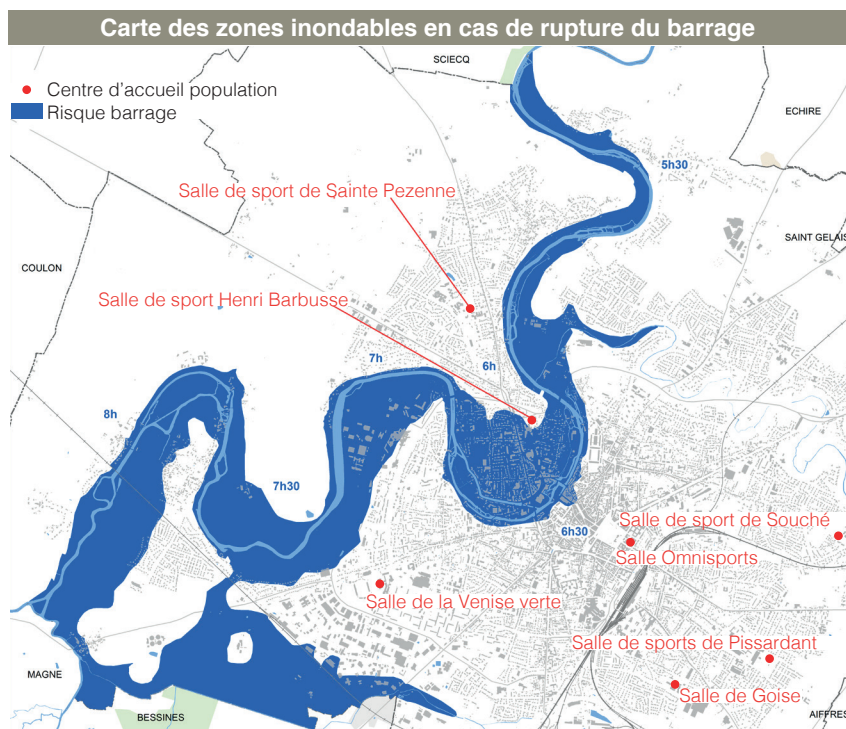
Une surveillance constante est assurée par le gestionnaire de l'ouvrage (mesures fissuration, pression eau,...).

Un plan de secours (Plan Particulier d'Intervention) est prévu par la préfecture pour mettre en œuvre toutes les mesures d'urgence en cas d'accident (alerte de la population, évacuation vers des centres d'accueil dédiés, protection des biens).



Le saviez-vous ?

Exploitée par la société publique locale des eaux de la Touche Poupard, une surveillance constante est assurée notamment les mesures de fissuration, la pression de l'eau,...



Que dois-je faire ?



N'évacuez que sur ordre des autorités



Informez-vous



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas



Limitez l'usage de la voiture

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



DÉFINITION

Les accidents liés au transport de matières dangereuses (TMD) concernent les axes routiers, ferroviaires et les canalisations de TMD. Ce type d'accident engendre un risque d'explosion, toxique ou d'incendie.

LE RISQUE À NIORT

À Niort, ce risque est localisé autour des principaux axes routiers et peut inclure la voie ferroviaire (ligne Paris-La Rochelle) et la canalisation souterraine de gaz naturel qui parcourt la partie nord de la zone d'activité de Niort-Souché.

Si vous êtes témoin d'un accident de TMD

- relevez si possible les numéros sur la plaque orange à l'avant ou à l'arrière du camion, ainsi que le pictogramme qui affiche le symbole du danger principal,
- éloignez-vous de l'accident d'au moins 350 m,
- alertez les secours (18 ou 112 pour les pompiers et 17 pour la police) et la mairie en indiquant les informations relevées.

MESURES DE PRÉVENTION

Un arrêté préfectoral du 5 août 2003 réglemente le transit des poids lourds de plus de 3,5 t dans l'agglomération niortaise. En cas d'accident, un plan de secours TMD peut être activé par le préfet avec le déploiement de la cellule mobile d'intervention chimique du SDIS.

Le saviez-vous ?

Il existe différents types de pictogrammes pour signifier la nature du danger des produits transportés.



Que dois-je faire ?



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment



Informez-vous



Fermez les portes et les fenêtres



Ne fumez pas



Ne téléphonez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Ne pas faire ?

RISQUE NUCLÉAIRE



DÉFINITION

Un accident nucléaire est un évènement qui se produit sur une installation nucléaire suite à une erreur humaine, à un dysfonctionnement des systèmes ou à un élément externe (acte de malveillance, séisme, tsunami).

Les conséquences sur les personnes et l'environnement sont de plusieurs natures :

- de fortes doses d'irradiation peuvent entraîner l'apparition rapide de troubles comme des malaises, nausées, brûlures de la peau, fièvre,...
- même de faibles doses d'irradiation peuvent donner lieu à des cancers et des anomalies génétiques qui se manifestent longtemps après l'irradiation (plusieurs années).
- des effets sur l'environnement, la flore et la faune sont détruites ou polluées, les cultures et les sols peuvent être contaminés de façon irréversible.

LE RISQUE À NIORT

Les centrales de Chinon, de Blaye et de Civaux sont toutes les trois situées dans un périmètre d'une centaine de kilomètres de Niort. Les enfants, adolescents, jeunes adultes, femmes enceintes sont les plus vulnérables au risque radioactif.

MESURES DE PRÉVENTION

En cas d'accident nucléaire, la préfecture a élaboré un plan départemental de distribution d'iode.

Cette distribution est prévue en priorité dans les établissements scolaires à l'attention des enfants. Pour les adultes, les comprimés d'iode seront à récupérer dans les bureaux de vote habituels.

Posologie : les comprimés sont à dissoudre dans une boisson, il existe différentes doses en fonction de l'âge.

DISTRIBUTION D'IODE

ÂGE	POSOLOGIE
Plus de 12 ans	2 comprimés
3-12 ans	1 comprimé
1 mois à 3 ans	1/2 comprimé
Nourrissons à 1 mois	1/4 comprimé

Que dois-je faire ?



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment



Fermez les portes et les fenêtres



Informez-vous



Arrêtez ventilation et climatisation



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Ne pas faire ?



TERRORISME

DÉFINITION

Le Plan Vigipirate est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Il associe tous les acteurs nationaux de l'Etat, des collectivités territoriales, des opérateurs publics et privés et les citoyens à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

Il existe 3 niveaux d'alerte : vigilance / sécurité renforcée - risque attentat / urgence attentat.



Le niveau de « **vigilance** » est permanent. Il implique la surveillance des transports et des lieux publics, le contrôle des accès aux sites publics. Ces mesures s'appliquent quotidiennement et sur l'ensemble du territoire national.



Le niveau « **sécurité renforcée - risque attentat** » répond à une menace terroriste forte. Des mesures additionnelles sont activées allant de la prévention (port de badges ou vérification des pièces d'identité) à l'organisation de patrouilles, d'opérations de filtrage et de fouilles. Ce niveau n'a pas de limite de temps définie.



Le niveau appelé « **urgence attentat** » correspond à un attentat ou à une menace immédiate d'attaque terroriste. En cas de déclenchement de ce niveau, des mesures d'exception sont prévues comme la fermeture des routes, l'arrêt des déplacements scolaires.

LES MESURES PRISES À NIORT

Dans le cadre du plan particulier de mise en sûreté (PPMS), un exercice annuel risque attentat / intrusion est réalisé dans chaque école. Lors de l'activation du plan Vigipirate, la police nationale et la police municipale peuvent être renforcées par la présence de militaires.

Que dois-je faire ?

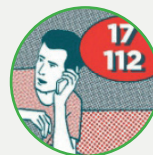


Localisez le danger pour vous en éloigner

si c'est impossible



Cachez-vous
(Enfermez-vous et barricadez-vous)



Alertez et obéissez aux forces de l'ordre (Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112)

RISQUES SANITAIRES



DÉFINITION

Il représente un risque immédiat ou à long terme pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (Ébola, pandémie...).

PANDÉMIE

DÉFINITION

Une pandémie est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue (plusieurs continents ou monde entier) d'un nouveau sous-type de virus résultant d'une modification génétique. Le virus possédant des caractéristiques nouvelles, l'immunité de la population est faible ou nulle.

LES MESURES PRISES À NIORT DANS LE CADRE DE LA COVID-19

Les collectivités territoriales ont été des acteurs importants dans la gestion de cette crise sanitaire. La Ville de Niort a par exemple assuré la distribution de 25 000 masques, a renseigné la population par l'intermédiaire du numéro vert et a gardé le contact avec les personnes isolées.

MESURES DE PRÉVENTION

En plus des mesures de quarantaine, la prévention des pandémies passe notamment par la vaccination. Trois vaccins sont obligatoires :

- les vaccins contre la diphtérie,
- le tétanos,
- la poliomyélite.

LUTTE ANTI-VECTORIELLE

DÉFINITION

Lutte contre les insectes qui véhiculent certaines maladies.

OBJECTIFS

Prévenir et limiter les risques de transmissions locales d'agents pathogènes.

Anticiper et réduire l'impact sanitaire lié aux maladies vectorielles dont la dengue, le chikungunya, zika, maladie de Lyme (transmission par les tiques essentiellement),

Le moustique tigre est un vecteur potentiel de ces pathologies, il est présent en Nouvelle Aquitaine, dans les Deux-Sèvres et sur certains quartiers de Niort.



MESURES DE PRÉVENTION

Surveillance des pontes et de la présence de moustiques tigre, limiter les gîtes larvaires (supprimer les eaux stagnantes, coupelles de pot de fleurs, réserves d'eau...), informer la population des actions simples, lutte en cas de présence de moustiques tigre (physique, biologique ou biocide).

Que dois-je faire ?



Tousser ou éternuer dans son coude



Si vous êtes malade Portez un masque



Se laver très régulièrement les mains



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Informez-vous et soyez à l'écoute des professionnels de santé

Ne pas faire ?



Pas d'embrassades
Pas de poignées de mains
Tenez-vous à bonne distance



Détruisez 1 à 2 fois par semaine tous les gîtes larvaires et ne marchez pas pieds nus

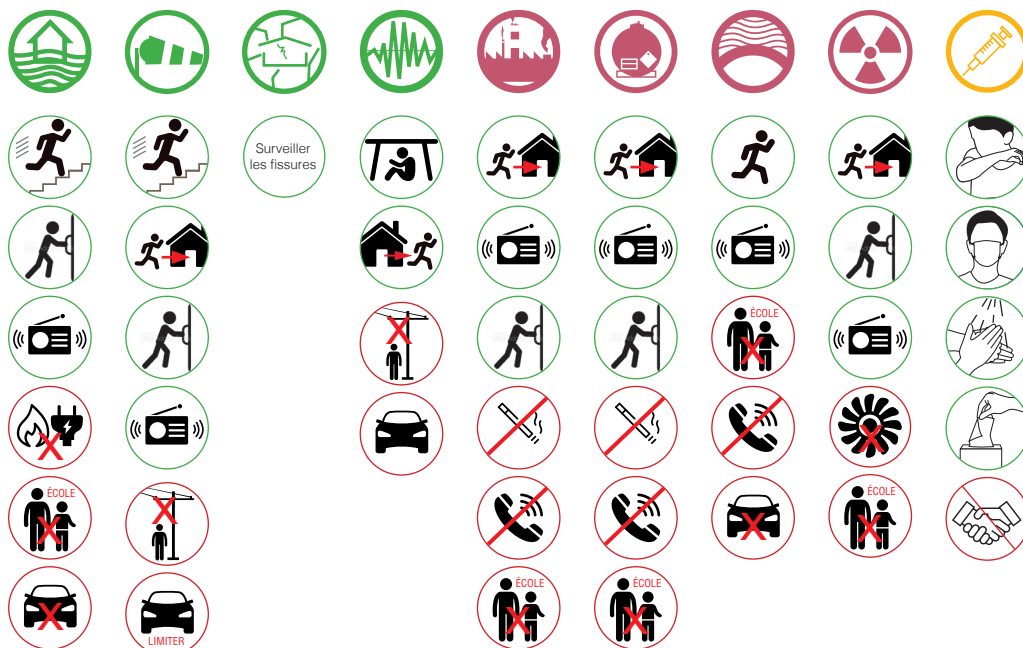
KIT DE SÉCURITÉ

PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÉCURITÉ « JE ME PROTÈGE EN FAMILLE »

Pour faire face sans panique à une catastrophe majeure, je prépare à l'avance mon plan familial de mise en sûreté en plusieurs étapes :

- Lire attentivement le document présent et le partager avec les membres du foyer,
- Le conserver et le garder en vue pour appliquer les consignes le cas échéant,
- Je localise les arrivées de gaz, d'électricité et d'eau et j'explique à mes proches comment les couper,
- Je détermine une pièce propice à un confinement (peu de fenêtres et d'aérations),
- Je constitue mon « kit de sécurité », à avoir chez soi :
 - radio à piles (piles de rechange),
 - lampe de poche ou lampe torche,
 - bougies et allumettes,
 - nourriture et eau,
 - trousse médicale de 1^{er} soin (pansement, paracétamol, désinfectant,...) et traitement médical quotidien,
 - papiers administratifs,
 - couvertures et vêtements de rechange.
- Je me renseigne auprès de la mairie sur les conduites à tenir en cas d'évacuation.

LES BONS RÉFLEXES RÉCAPITULATIF DES COMPOTEMENTS EN FONCTION DU RISQUE



Pour en savoir sur les risques majeurs : 05 49 78 79 80

Les documents consultables en mairie et téléchargeables sur le site internet de la Ville :
Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM),
le Plan Communal de Sauvegarde (PCS),
le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
et le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).



NUMÉROS UTILES

Pompiers 18 ou 112

Police 17

Samu 15

Préfecture 05 49 08 68 68

Mairie de Niort 0 800 881 329 (n° vert)



www.vivre-a-niort.com
www.deux-sevres.gouv.fr
www.meteofrance.fr
www.georisques.gouv.fr
www.vigicrues.gouv.fr
www.argiles.fr

Fréquence radio France Bleu 101.0 FM

Téléalerte : pensez à vous inscrire à la téléalerte, sur le site internet de la Ville